



Direction Générale des Services

DELEGATION DE SIGNATURE

La Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole, Corinne MASCALA,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education,

Donne délégation de signature à :

Messieurs Gregory KALFLECHE et Stéphane MOUTON, Professeurs des Universités, co-directeurs de l'Institut Maurice Hauriou,

à l'effet :

- en dépenses : de signer les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 1 600 € et de certifier le service fait,
- en recettes : d'émettre les ordres de recette

concernant le CF3 : 911203 – Institut Maurice HAURIUO

La présente délégation prend effet au 24 mai 2016.

Fait à Toulouse,
Le 25 mai 2016

Le délégataire,

Gregory KALFLECHE

Le délégataire,

Stéphane MOUTON

La Présidente,

Corinne MASCALA